

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 11 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2022

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. BOURDOLLE Philippe, (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 16/03/2022

### 1. Convention d'action spécifique entre le SEHV et la commune de Boisseuil concernant les études d'optimisation thermique dynamique dans le cadre de la restructuration du restaurant scolaire.

Dans le cadre de la restructuration du restaurant scolaire et afin de s'assurer du confort des usagers, de la maîtrise des consommations d'énergies, et d'optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment, il est prévu la réalisation d'une étude d'optimisation thermique dynamique par le SEHV sur la partie existante et durant les phases de conception du projet d'extension (esquisse, avant-projet sommaire et avant-projet définitif).

L'étude d'optimisation thermique dynamique se base sur des simulations thermiques dynamiques pour fournir à la maîtrise d'œuvre les éléments pertinents qui leur permettront de choisir les meilleures solutions techniques afin d'optimiser l'efficacité énergétique du futur bâtiment, tout en préservant le niveau et la qualité du service rendu et du confort d'usage.

Les études seront financées par le SEHV qui règle directement l'entreprise dans les conditions fixées au marché d'études du syndicat. La commune remboursera le syndicat sur la base du coût réel des études. Dans le même temps le SEHV octroie une subvention qui résulte de ses fonds propres et qui s'inscrit en partenariat avec différentes structures (Département, Région, ADEME...). Le SEHV se chargera de présenter les dossiers de subventions auprès des différents partenaires, la commune ayant la garantie de percevoir un montant de subvention déterminé à hauteur de 80 % du montant hors taxes de ces études.

Le montant prévisionnel des études s'élève à 7 790,45 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention d'action spécifique avec le SEHV ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**